

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2009

Président : Mr Guy LOMBARD, Maire

Secrétaire de séance : Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT - Claudette TISSOT - Geneviève PLAT - Pascale ODIN - Danielle DURAND

Mrs Bernard TISSOT - Michel BADOT - Jean-Claude FEVRE - Jean-Patrick BROUX

Absents : Excusés : Mr Claude MULLIERE : pouvoir Mr Jean-Claude FEVRE

Mmes Pascale GAY : pouvoir Maryse PETIT - Evelyne VEROT: pouvoir Josiane DUMONT - Non excusé : Mr Vincent NICOT -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte-rendu de la séance précédente.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT EXERCICE 2008 :

Mr le Maire présente le document détaillé avec les résultats d'exécution.

Le Conseil adopte les résultats suivants sous la présidence de Maryse PETIT, 1ère Adjointe :

Section Fonctionnement : Dépenses : 9309.62 € - Recettes : 6730.00 € - Déficit : 2579.62 €

Section Investissement : Dépenses : 6358.40 € - Recettes : 26 972.77 € - Excédent : 20 564.37 €.

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2008 :

Après présentation du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2008, le Conseil Municipal adopte ce document, les écritures étant conformes à celles du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008 :

Mr le Maire présente le document détaillé avec les résultats d'exécution.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Maryse PETIT, 1ère Adjointe, adopte le compte administratif de 2008 et arrête les résultats comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses : 464 760,30 € - Recettes : 598 594,50 € + report 2007 : 224 909,52 €

Section investissement : Dépenses : 134 321,16 € - Recettes : 385 494,97 €.

Un excédent de 47 394,74 € sera affecté en investissement, et un report de 358 743,72 € figurera à la section fonctionnement du budget 2009.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2008 :

Après présentation du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2008, le Conseil adopte ce document, les écritures étant conformes à celles du compte administratif.

DEMANDE DGE 2009 :

Mr le Maire présente la liste des opérations éligibles et les modalités de constitution des dossiers.

Considérant le programme d'investissement relatif à l'aménagement et la sécurisation des espaces publics du bourg, éligible à la DGE, le Conseil décide de solliciter une subvention à ce titre, pour les travaux susdits.

CONVENTIONNEMENT APPARTEMENT ECOLE :

Après l'examen du dossier de réhabilitation de l'appartement au-dessus de l'école, et sur proposition du Maire, le Conseil décide de solliciter l'octroi d'une subvention Palulos et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de la convention Etat/Commune afférente à ce dossier.

RENOUVELLEMENT C.A.E. :

Mr le Maire rappelle la délibération du 29 février 2008 relative à la mise en place du contrat d'accompagnement pour l'emploi à compter du 25 mars 2008 et propose le renouvellement pour une période de 6 mois du 25 mars au 24 septembre 2009.

Le Conseil valide ce renouvellement.

VERSEMENT ANTICIPE DU FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA :

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisés en 2008.

DEPENSES INVESTISSEMENT ACHAT TERRAIN AFR :

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil en date du 11 Octobre 2007 relative à l'achat à l'Association Foncière de Remembrement des chemins cadastrés :

ZV 42 d'une superficie de 6807 m² - ZV 25 d'une superficie de 5832 m² - ZN 12 d'une superficie de 2254 m²

ZT 4 d'une superficie de 1472 m² - ZS 10 d'une superficie de 943 m².

Pour la Trésorerie de ladite Association, il serait bon de régler le plus tôt possible, c'est à dire avant le vote du budget, le montant de cette vente.

Le Conseil autorise le mandatement en section investissement.

ETUDE DES SUBVENTIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil alloue différentes subventions aux organismes et associations ayant présenté leurs demandes.

REMBOURSEMENT ARRHEs STRUCTURE D'ACCUEIL :

Une personne ayant résilié la location de la structure d'accueil pour raisons de santé, le Conseil donne son accord pour le remboursement des arrhes versées.

DIVERS :

Mr le Maire fait part de différents contacts avec des particuliers qu'il a reçus en mairie.

Maryse PETIT propose une réunion de la commission des finances le 2 Mars à 17 h.

Josiane DUMONT rend compte du Conseil d'Ecole de janvier et propose une réunion de la commission Fêtes et Cérémonies le 27 février à 18 h 30.

Claudette TISSOT indique la somme attribuée par le Conseil Général, faisant suite au prix décerné par cette instance pour le fleurissement de la commune : 382 € ainsi qu'une journée de formation gratuite pour les employés, les bénévoles ou les élus. Elle évoque aussi l'audition de 5 cabinets ayant présenté un dossier pour la prochaine révision du POS, le cabinet BERTHET/LIOGIER/CAULFUTY a été retenu.

Pascale ODIN expose le rapport de la visite des écoles par les délégués départementaux de l'Education Nationale.

Jean Patrick BROUX demande la reprise du balisage des sentiers de randonnée par les employés communaux.